

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil tenue le **mardi 3 novembre 2020 à 19 h** par visioconférence, située au 110, rue des Loisirs à Saint-Pierre-les-Becquets.

À laquelle sont présents :

Monsieur Eric Dupont, maire
Monsieur Claude Durand, conseiller siège no 1
Monsieur Jean-Lorrain Lafond, conseiller siège no 2
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3
Monsieur Gilles Marchand, conseiller siège no 4
Monsieur Ronald Bond, conseiller siège no 5
Monsieur Renald Paquin, conseiller siège no 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Eric Dupont.

Sont également présentes :

Madame Martine Lafond, directrice générale et secrétaire-trésorière.
Madame Michèle Laquerre, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2020
4. **DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 6.1 Approbation du paiement des dépenses mensuelles
 - 6.2 Autorisation du paiement de factures - Tremblay Bois sencl Avocats
 - 6.3 Assurances presbytère
 - 6.4 Liste des taxes impayées
 - 6.5 Demande de financement - Moisson Mauricie-Centre-du-Québec
 - 6.6 Adoption du calendrier des séances de 2021
 - 6.7 Registre des déclarations relatives à un avantage reçu par un élu
 - 6.8 Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 6.9 Horaire du bureau pour la période des Fêtes
 - 6.10 Avis de motion - Taxation 2021 - numéro 2020-242
 - 6.11 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
 - 6.12 Formation - Infotech
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**
8. **RÉSEAU ROUTIER**
 - 8.1 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

- 8.2 Programme d'aide à la voirie locale - Volets Projets particuliers d'amélioration - Sous-volet PPA-CE
- 8.3 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration Sous-volet PPA-ES
- 8.4 Déneigement - presbytère
- 8.5 Déneigement - station de chloration

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal
- 9.2 Demande d'appui pour le projet - Contrôle de plantes exotiques envahissantes dans les milieux humides d'intérêt dans la MRC de Bécancour
- 9.3 Mandat pour les essais à la fumée

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 10.1 Adoption des dates de parution du journal Le petit Romain 2021

11. URBANISME ET BÂTIMENT

- 11.1 Nombre de permis en octobre
- 11.2 Promesse de vente d'un terrain - route 218 -Michael Tousignant

12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Fermeture de l'aréna saison 2020-2021

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

221-11-2020

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures par monsieur Eric Dupont, maire de Saint-Pierre-les-Becquets. Il souhaite la bienvenue à tous.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE l'état d'urgence sanitaire soit renouvelé jusqu'au 4 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

222-11-2020

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Renald Paquin

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel en laissant le point affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

3. PROCÈS-VERBAUX

223-11-2020

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Ronald Bond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

224-11-2020

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2020 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de correspondance est déposée et le conseil en prend acte.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 04.

6. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

225-11-2020

6.1. Approbation du paiement des dépenses mensuelles

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve le paiement des dépenses mensuelles totalisant un montant de 219 287,64 \$ (Salaires: 24 149,01 \$); (Fournisseurs: 195 138,63 \$), tel que déposé.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

226-11-2020

6.2. Autorisation du paiement de factures - Tremblay Bois s.e.n.c.r.l. Avocats

ATTENDU que Tremblay Bois s.e.n.c.r.l. a déposé deux factures:

- 1 020,76 \$ taxes incluses (Services Première Ligne 2020)
- 1 350,95 \$ taxes incluses (général)
- 741,86 \$ taxes incluses (services professionnels);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Renald Paquin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement du Service Première Ligne de l'étude légale Tremblay Bois s.e.n.c.r.l. pour un montant forfaitaire semi-annuel de 887,80 \$ plus taxes ainsi que deux factures pour des dossiers municipaux au montant de 1 820,24 \$ plus taxes;

QUE cette dépense sera prise à même les postes budgétaires n° 02 130 00 419 (services professionnels) et n° 02 413 00 412 (honoraires professionnels).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

227-11-2020

6.3. Assurances presbytère

ATTENDU que la Municipalité a acquis le presbytère en août dernier;

ATTENDU que la Municipalité doit assurer le bâtiment et doit avoir des assurances responsabilité civile;

ATTENDU que des propositions de l'assureur ont été déposées auprès du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte la proposition de FQM Assurances pour une couverture en risque désigné de 250 000 \$ pour le presbytère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

228-11-2020

6.4. Liste des taxes impayées

ATTENDU que la secrétaire-trésorière de la municipalité locale doit préparer selon l'article 1022 du Code Municipal, dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant :

- 1) Les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tels qu'indiqués au rôle d'évaluation, s'ils y sont entrés;
- 2) Le montant de toutes taxes municipales restant dues à la municipalité, par chacune de ces personnes ou par des personnes inconnues;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

- 3) Le montant des taxes municipales dues par chacune de ces personnes aux officiers de la municipalité;
- 4) Le montant des taxes scolaires dues par chacune de ces personnes, jusqu'à la confection de cet état, si un état d'arrérages a été remis à temps au bureau de la municipalité, par la directrice générale de la commission scolaire concernée;
- 5) Les frais de perception dus par ces personnes;
- 6) La désignation de tous biens-fonds assujettis au paiement des taxes mentionnées dans cet état;
- 7) Le montant total des taxes et des frais affectant ces biens-fonds, pour des fins municipales ou scolaires;
- 8) Tout autre renseignement requis par le conseil et toute remarque jugée opportune;

ATTENDU que 28 dossiers de taxes dus à la Municipalité incluant 2019 et 2020 doivent être soumis au conseil et approuvés par lui;

ATTENDU qu'un envoi recommandé sera posté dans les prochains jours et que des frais de 15 \$ seront facturés;

ATTENDU que le solde dû doit être réglé le 21 décembre 2020, à défaut de quoi leur nom sera transmis à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ronald Bond
APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste suivante au conseil :

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

| NOM, PRÉNOM | TAXES 2019 | TAXES 2020 | INTÉRÊTS 03-11-2020 | TAXES SCOLAIRES | TOTAL |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------|------------------------|--------------------|---------------------|
| 9107-7610 QUÉBEC INC. | 1 130,44 \$ | 659,40 \$ | 285,88 \$ | | 2 075,72 \$ |
| 9108-1992 QUÉBEC INC. | 8,21 \$ | 1 198,81 \$ | 45,28 \$ | | 1 252,30 \$ |
| ALLARD MYRIAM | 31,95 \$ | 33,91 \$ | 11,83 \$ | | 77,69 \$ |
| ALLARD MYRIAM | 1 713,14 \$ | 1 703,72 \$ | 333,36 \$ | 794,54 \$ | 4 544,76 \$ |
| ALLARD MYRIAM | 35,89 \$ | 36,74 \$ | 13,19 \$ | | 85,82 \$ |
| BEAUDET PIERRE | 150,66 \$ | 1 596,19 \$ | 85,07 \$ | | 1 831,92 \$ |
| BRUNELLE DANY BLIER KATUCIA | 71,15 \$ | 1 584,09 \$ | 13,89 \$ | | 1 669,13 \$ |
| COSSETTE STEVE | 43,91 \$ | 1 506,84 \$ | 5,68 \$ | | 1 556,43 \$ |
| DOUCET MÉLANIE LAGACÉ ÉRIC | 467,16 \$ | 1 206,34 \$ | 58,33 \$ | | 1 731,83 \$ |
| DUMAS PAUL | 81,91 \$ | 899,11 \$ | 26,36 \$ | | 1 007,38 \$ |
| FERME LAUZONNIÈRE INC. | 21,72 \$ | 1 816,47 \$ | 69,52 \$ | | 1 907,71 \$ |
| FERME LAUZONNIÈRE INC. | 20,73 \$ | 1 604,09 \$ | 61,62 \$ | | 1 686,44 \$ |
| GIRARD LUC | 148,85 \$ | 148,84 \$ | 54,39 \$ | | 352,08 \$ |
| LAUZON MARIO | 8,09 \$ | 436,34 \$ | 17,12 \$ | | 461,55 \$ |
| LAUZON MARIO | 2,48 \$ | 131,66 \$ | 10,56 \$ | | 144,70 \$ |
| LEBOEUF YANNICK MICHEL | 21,92 \$ | 1 374,82 \$ | 53,64 \$ | | 1 450,38 \$ |
| LEVASSEUR DANIELLE | 2 356,23 \$ | 2 346,02 \$ | 457,46 \$ | | 5 159,71 \$ |
| PAQUET PATRICK A. | 1 060,91 \$ | 3 012,52 \$ | 321,40 \$ | | 4 394,83 \$ |
| PEPIN ROLLAND | 270,53 \$ | 1 775,31 \$ | 45,89 \$ | | 2 091,73 \$ |
| PLANTE JACQUES | 1 219,70 \$ | 1 505,90 \$ | 261,77 \$ | | 2 987,37 \$ |
| RAYMOND DOMINIQUE | 1 364,56 \$ | 1 392,79 \$ | 270,74 \$ | | 3 028,09 \$ |
| RAYMOND GUY | 765,17 \$ | 755,13 \$ | 148,31 \$ | | 1 668,61 \$ |
| RAYMOND GUY | 235,13 \$ | 238,33 \$ | 52,67 \$ | | 526,13 \$ |
| SÉNÉCAL AYOTTE VINCENT | 1 253,44 \$ | 1 550,03 \$ | 313,27 \$ | | 3 116,74 \$ |
| VANLANDEGHEM PATRICK | 1 833,51 \$ | 1 823,35 \$ | 382,88 \$ | | 4 039,74 \$ |
| VANLANDEGHEM PATRICK | 1 395,25 \$ | 241,35 \$ | 239,56 \$ | 40,24 \$ | 1 916,40 \$ |
| VANLANDEGHEM PATRICK | 6 417,76 \$ | 1 112,76 \$ | 967,94 \$ | | 8 498,46 \$ |
| VAUGEOIS PATRICE ALLARD MYRIAM | 3 853,06 \$ | 3 877,86 \$ | 1 075,45 \$ | 2 371,93 \$ | 11 178,30 \$ |
| TOTAL | 25 983,46 \$ | 35 568,72 \$ | 5 683,06 \$ | 3 206,71 \$ | 70 441,95 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.5. Demande de financement - Moisson Mauricie / Centre-du-Québec

Ce point est reporté.

229-11-2020

6.6. Adoption du calendrier des séances 2021

ATTENDU que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant la date et l'heure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Ronald Bond

ET RÉSOLU :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront le mardi et débiteront à 19 heures :

| | |
|----------------------------|--------------------------------|
| 12 janvier | 6 juillet |
| 2 février | 3 août |
| 2 mars | 7 septembre |
| 6 avril | 5 octobre |
| 4 mai | 16 novembre (élections) |
| 1^{er} juin | 7 décembre |

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE les dates des séances ordinaires soient publiées régulièrement dans le petit Romain;

QU'un avis public du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.7. Registre des déclarations relatives à un avantage reçu par un élu

Aucun n'élus n'a déposé une déclaration relative à un avantage reçu en date du 2 novembre 2020 à la directrice générale et secrétaire-trésorière.

6.8. Déclaration des intérêts pécuniaires

La directrice générale rappelle aux membres du conseil, qui ne l'ont pas déjà fait, qu'ils doivent produire leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

230-11-2020

6.9. Horaire du bureau pour la période des Fêtes

ATTENDU que durant la période des Fêtes les activités sont réduites;

ATTENDU que l'inspecteur municipal sera disponible pour répondre aux urgences;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise que le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2020 au 4 janvier 2021 (retour le mardi 5 janvier 2021);

QUE le conseil souhaite maintenir un service d'urgence par l'entremise de l'inspecteur municipal et de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.10. Avis de motion - Taxation 2021 - numéro 2020-242

Monsieur Yvon Potvin donne **AVIS DE MOTION** que sera soumis à une assemblée subséquente, un règlement concernant la taxation 2021. Le projet de règlement est présenté aux élus et est disponible à la mairie.

231-11-2020

6.11. Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

ATTENDU que l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

ATTENDU que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

ATTENDU que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

ATTENDU qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

ATTENDU que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

ATTENDU que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

ATTENDU l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Renald Paquin

APPUYÉ DE : Monsieur Ronald Bond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

232-11-2020

6.12. Formation - Infotech

ATTENDU que 2 formations seront données pour informer la directrice générale adjointe sur la taxation annuelle et les assurances et REER;

ATTENDU que la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe désire suivre ces importantes formations qui sont données en ligne par Infotech le 26 novembre et le 10 décembre 2020;

ATTENDU que le coût d'inscription est 310 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale adjointe à participer aux formations d'Infotech au montant de 310 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire n° 02 130 00 454 (formation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

8. RÉSEAU ROUTIER

233-11-2020

8.1. Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien des routes locales

ATTENDU que le ministère des Transports a annoncé une compensation de 38 936 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

234-11-2020

8.2. Programme d'aide à la voirie locale - Volets projets particuliers d'amélioration

ATTENDU que la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) numéro 00029644-1-38065 (17);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ronald Bond

APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de Saint-Pierre-les-Becquets approuve les dépenses d'un montant de 15 687 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

235-11-2020

8.3. Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration - Sous volet enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux

ATTENDU que la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de Saint-Pierre-les-Becquets approuve les dépenses d'un montant de 45 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

236-11-2020

8.4. Déneigement -presbytère

ATTENDU que nous devons faire le déneigement au presbytère;

ATTENDU que l'entente spécifie que la Municipalité défraie le déneigement du stationnement de l'église;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Ronald Bond

ET RÉSOLU :

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE le conseil accepte l'offre de René Durand pour le déneigement du presbytère (entrée du garage, près de l'huile à chauffage) et de l'église pour la saison 2020-2021, pour la somme de 1 550 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

237-11-2020

8.5. Déneigement - station de chloration

ATTENDU que Ferme Maroniel SENC offre ses services pour effectuer le déneigement de la station de chloration;

ATTENDU que Ferme Maroniel SENC dit verbalement que pour la saison 2020-2021 le montant sera 2 300 \$ plus taxes pour l'année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'offre de Ferme Maroniel SENC pour le déneigement de la station de chloration pour la saison 2020-2021, pour la somme de 2 300 \$ plus taxes;

QUE cette dépense sera prise à même le poste budgétaire n° 02 412 00 522 (entretien et réparation – station de chloration).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal, à titre d'opérateur en eau potable, dépose ses rapports mensuels du suivi de la qualité de l'eau. Le conseil en prend acte.

238-11-2020

9.2. Demande d'appui pour le projet - Contrôle de plantes exotiques envahissantes dans les milieux humides d'intérêt dans la MRC de Bécancour

ATTENDU que le Comité ZIP Les Deux Rives souhaite contrôler des colonies de plantes exotiques envahissantes sur le territoire de notre Municipalité;

ATTENDU que le Comité demande un appui moral ainsi qu'une contribution par une aide pour la disposition des résidus contaminés et/ou le prêt de matériel pour la réalisation du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Renald Paquin

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets appuie la demande pour le projet : *Contrôle de plantes exotiques envahissantes dans les milieux humides d'intérêt dans la MRC de Bécancour.*

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

239-11-2020

9.3. Mandat pour les essais à la fumée

ATTENDU que la Municipalité a procédé à des demandes de prix pour des essais à la fumée dans deux secteurs dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU que les essais doivent être effectués avant le 27 novembre 2020;

ATTENDU que le rapport doit être remis avant le 15 décembre 2020;

ATTENDU que trois demandes de propositions de prix sur invitation ont été demandées:

| | |
|----------------------|----------------------------|
| - EnviroServices: | 3 396,48 \$ taxes incluses |
| - Avizo | 4 049,08 \$ taxes incluses |
| - Drainage Québécois | n'a pas soumissionné |

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Ronald Bond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil mandate la firme EnvironServices inc. pour la réalisation des essais à la fumée au montant de 3 396,47 \$ taxes incluses;

QUE cette dépense sera prise à même le poste budgétaire n° 03 310 69 001 (immobilisations- assainissement des eaux).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10.1. Adoption des dates de parution du journal Le petit Romain 2021

| Éditions | Dates de tombées | Parutions |
|---------------|------------------|--------------------------|
| Février 2021 | 13 janvier | 2 février |
| Avril 2021 | 17 mars | 1 ^{er} avril |
| Juin 2021 | 19 mai | 3 juin |
| Août 2021 | 14 juillet | 11 août |
| Octobre 2021 | 15 septembre | 6 octobre |
| Décembre 2021 | 10 novembre | 1 ^{er} décembre |

11. URBANISME ET BÂTIMENT

11.1. Nombre de permis en octobre 2020

L'inspecteur en bâtiment et en environnement a délivré 15 permis en octobre 2020 pour un montant total de 272 300 \$.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

240-11-2020

11.2. Promesse de vente d'un terrain - route 218 -Michael Tousignant

ATTENDU que la Municipalité est en démarche pour une demande d'exclusion devant la CPTAQ pour un terrain sur la route 218, pour des terrains industriels et commerciaux;

ATTENDU que monsieur Michael Tousignant désire un terrain conforme à la réglementation pour son entreprise de scierie;

ATTENDU que présentement il n'y a aucun terrain de grande superficie pour admettre ce genre d'entreprises;

ATTENDU que si la demande d'exclusion auprès de la CPTAQ est acceptée, un terrain est déjà réservé en priorité pour son entreprise;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Renald Paquin

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité s'engage à vendre un terrain, selon la valeur marchande à monsieur Michael Tousignant pour son entreprise conditionnellement à ce que la demande d'exclusion du terrain de la route 218 soit acceptée auprès de la CPTAQ;

QUE la Municipalité ne s'objecte pas à ce qu'il utilise son terrain actuel lot: 16-p pour son entreprise jusqu'à ce qu'une décision soit rendue par la CPTAQ concernant la demande d'exclusion de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1. Fermeture de l'aréna saison 2020-2021

L'aréna régional de Saint-Pierre-les-Becquets sera fermé pour la saison 2020-2021 à la suite de la recommandation de la Santé Publique qui ne nous permet pas d'ouvrir les arénas. Un communiqué de presse a été publié à ce sujet vendredi dernier.

13. AFFAIRES NOUVELLES

241-11-2020

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

242-11-2020

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Ronald Bond
APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. Eric Dupont, maire

**Mme Martine Lafond, directrice
générale et secrétaire-trésorière**